

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 1 de 20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

AROMA OIL BIG BOSS

UFI: T7QQ-DXMH-500P-RVE6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

désodorisant, Utilisations professionnelles.

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	WEPA Professional GmbH	
Rue:	Rönkhauser Str. 26	
Lieu:	D-59757 Arnsberg	
Interlocuteur:	Matthias Post	
e-mail:	satino@wepa.eu	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler	e-mail: info@tge-consult.de
	Chemieberatung GmbH	Tel.: +49(0)2534 6441185
	Otto-Hahn-Str. 36	www.tge-consult.de
	D-48161 Münster	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Antipoison Mainz, Tel: +49(0)6131/19240**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one
[3R- (3a, 3aβ, 7β, 8aa)] - 1- (2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène-5 -yl)
éthan-1-one
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol
l'acétate de linalyle
alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde
huile essentielle de lavandin
3- (p-méthoxyphényl) -2-méthylpropionaldéhyde
acétate de géranyle
acétate de néryle**Mention** Attention
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

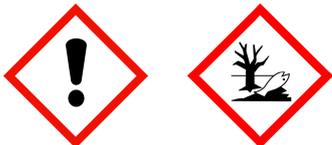
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 2 de 20

Pictogrammes:

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
54464-57-2	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one			10 - < 12 %
	259-174-3			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
32388-55-9	[3R- (3a, 3aß, 7ß, 8aa)] - 1- (2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène-5 -yl) éthan-1-one			5-10 %
	251-020-3			
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 1; H317 H410			
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)			2,5-5 %
	214-946-9	603-212-00-7		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol			2,5-5 %
	242-362-4		01-2119457274-37	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H336			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol			1-2,5 %
	201-134-4	603-235-00-2	01-2119474016-42	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
115-95-7	l'acétate de linalyle			0,1-1 %
	204-116-4		01-2119454789-19	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 3 de 20

	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317	
1205-17-0	alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	0,1-1 %
	214-881-6	01-2120740119-58
	Repr. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H361 H317 H411	
8022-15-9	huile essentielle de lavandin	0,1-1 %
	297-385-2	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H317 H412	
5462-06-6	3- (p-méthoxyphényl) -2-méthylpropionaldéhyde	0,1-1 %
	226-749-5	
	Skin Sens. 1; H317	
1506-02-1	1- (5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one	0,1-1 %
	216-133-4	01-2119539433-40
	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H400 H410	
107898-54-4	(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol	0,1-1 %
	411-580-3	603-150-00-0
	01-0000015895-58	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400 H410	
105-87-3	acétate de géranyle	0,1-1 %
	203-341-5	01-2119973480-35
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H317 H412	
141-12-8	acétate de néryle	0,1-1 %
	205-459-2	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H315 H317 H412	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
32388-55-9	251-020-3	[3R- (3a, 3aβ, 7β, 8aa)] - 1- (2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5 -yl) éthan-1-one	5-10 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
1222-05-5	214-946-9	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	2,5-5 %
		dermique: DL50 = >10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >4640 mg/kg	
18479-58-8	242-362-4	2,6-diméthyl-7-en-2-ol	2,5-5 %
		par voie orale: DL50 = 3020 mg/kg	
78-70-6	201-134-4	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	1-2,5 %
		dermique: DL50 = 5610 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2790 mg/kg	
115-95-7	204-116-4	l'acétate de linalyle	0,1-1 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >9000 mg/kg	
1205-17-0	214-881-6	alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	0,1-1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3561 mg/kg	
1506-02-1	216-133-4	1- (5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one	0,1-1 %
		dermique: DL50 = 7940 mg/kg; par voie orale: DL50 = 920 mg/kg	
107898-54-4	411-580-3	(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol	0,1-1 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
105-87-3	203-341-5	acétate de géranyle	0,1-1 %
		dermique: DL50 = 5460 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6330 mg/kg	

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n°

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 4 de 20

1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 5 de 20

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation et stockage: 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. Voir section 8.
Eviter la formation d'aérosol.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 20°C
Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
84-66-2	Phtalate de diéthyle	-	5		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol			

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 6 de 20

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	73,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	20,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	21,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,8 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	16,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	3 mg/cm ²
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	3 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	4,1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1,2 mg/kg p.c./jour
115-95-7	l'acétate de linalyle		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,75 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	8 mg/cm ²
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	8 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,68 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	8 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	8 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
1205-17-0	alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,17 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,01 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,29 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,083 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,005 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,17 mg/kg p.c./jour
1506-02-1	1- (5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one		

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 7 de 20

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0.175 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0.61 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0.525 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	1.8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0.043 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0.305 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0.013 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0.131 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	0.915 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1,2 mg/kg p.c./jour
105-87-3	acétate de géranyle		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	62,59 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	35,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	15,4 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	17,75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,9 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol	
Eau douce		0,278 mg/l
Eau de mer		0,278 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,594 mg/kg
Sédiment marin		0,0594 mg/kg
Sol		0,103 mg/kg
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	
Eau douce		0,2 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2 mg/l
Eau de mer		0,02 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,22 mg/kg
Sédiment marin		0,222 mg/kg
Intoxication secondaire		7,8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,327 mg/kg
115-95-7	l'acétate de linalyle	
Eau douce		0,011 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,609 mg/kg
Sédiment marin		0,061 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 8 de 20

Sol		0,115 mg/kg
1205-17-0	alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	
Eau douce		0,005 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,053 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,057 mg/kg
Sédiment marin		0,006 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,008 mg/kg
1506-02-1	1- (5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one	
Eau douce		0,00022 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00061 mg/l
Eau de mer		0,000022 mg/l
Sédiment d'eau douce		1.72 mg/kg
Sédiment marin		0.345 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,2 mg/l
Sol		0.31 mg/kg
105-87-3	acétate de géranyle	
Eau douce		0,00372 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0372 mg/l
Eau de mer		0,000372 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,442 mg/kg
Sédiment marin		0,044 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		8 mg/l
Sol		0,086 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) NF EN 166

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 9 de 20

temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	comme le bois
Seuil olfactif:	non déterminé

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Point d'éclair:	96 °C

Inflammabilité

solide/liquide:	non déterminé
-----------------	---------------

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé

Température d'inflammation spontanée

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 10 de 20

solide:	négligeable
gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	5-7
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	SECTION 12: Informations écologiques
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 25 °C):	0.982 - 0.992 g/cm ³
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Information supplémentaire**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes. Acide fort, Base forte

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 11 de 20

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
32388-55-9	[3R- (3a, 3aβ, 7β, 8aa)] - 1- (2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène-5 -yl) éthan-1-one				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)				
	orale	DL50 >4640 mg/kg	Rat.	dossiers L'ECHA	
	cutanée	DL50 >10000 mg/kg	Rat.	dossiers L'ECHA	
18479-58-8	2,6-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; d-linalol				
	orale	DL50 3020 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; d-linalol				
	orale	DL50 2790 mg/kg	Rat	Food Cosmet. Toxicol. Vol. 2, pp. 327-34	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 5610 mg/kg	Lapin	Study report (1970)	OECD Guideline 402
115-95-7	l'acétate de linalyle				
	orale	DL50 >9000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin.	ECHA Dossier	
1205-17-0	alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde				
	orale	DL50 3561 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	OECD Guideline 402
1506-02-1	1- (5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one				
	orale	DL50 920 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 7940 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
107898-54-4	(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
105-87-3	acétate de géranyle				
	orale	DL50 6330 mg/kg	Rat	Food Cosmet. Toxicol. 2, 327-343 (1964)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 12 de 20

	cutanée	DL50 mg/kg	5460	Lapin	ECHA Dossier	
--	---------	---------------	------	-------	--------------	--

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one; [3R-(3a, 3aß, 7ß, 8aa)] - 1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène-5 -yl)éthan-1-one; linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol; l'acétate de linalyle; alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde; huile essentielle de lavandin; 3-(p-méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde; acétate de géranyle; acétate de néryle)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

[3R-(3a,3aß,7ß,8aa)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethan-1-one: mutagénicité in vitro:

Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Résultat: négatif. bibliographie: ECHA Dossier

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Méthode: (par voie orale.) OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study); espèce: Rat

Résultat: NOAEL = 50 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB): mutagénicité in vitro:

Méthode: OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)

Résultat: négatif. bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité pour la reproduction:

Méthode: OECD Guideline 426 (Developmental Neurotoxicity Study)

espèce: Rat

Durée d'exposition: 21 d.

Résultat: = 20 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)

Espèce: Rat

Durée d'exposition: 28 d.

Résultat: NOAEL = 50 mg/m3; bibliographie: ECHA Dossier

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (n° CAS: 78-70-6):

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test); Résultat: négatif. bibliographie: ECHA Dossier; Carcinogénétique: Méthode: -; espèce: Rat; Durée d'exposition: 140 d.

Résultat: négatif. bibliographie: ECHA Dossier; Toxicité pour la reproduction: Méthode: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test); espèce: Rat ; Résultat: NOAEL = 365 mg/kg;

bibliographie: ECHA Dossier Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: -; espèce: Rat;

Durée d'exposition: 26 d. Résultat: NOAEL = 1000 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

[3R-(3a,3aß,7ß,8aa)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethan-1-one:

Toxicité dermique subchronique:

Méthode: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)

espèce: Rat

Résultats: NOAEL = 300 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 13 de 20

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB):

Toxicité orale subchronique:

Méthode: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Espèce: Rat

Durée d'exposition: 90 d.

Résultat: NOAEL = 150 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (n° CAS: 78-70-6):

Toxicité orale subaiguë:

Méthode: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents); espèce: Rat; Durée

d'exposition: 28 d. Résultats: NOAEL = 160 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
32388-55-9	[3R- (3a, 3aβ, 7β, 8aa)] - 1- (2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène-5 -yl) éthan-1-one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	3,0 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,8 mg/l	96 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA Dossier	
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	(1,36) mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	dossiers L'ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,854 mg/l		Pseudokirchnerella subcapitata	dossiers L'ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,47 mg/l	48 h	Acartia tonsa	dossiers L'ECHA	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	0,093 mg/l	21 d	Lepomis macrochirus	dossiers L'ECHA	
18479-58-8	2,6-diméthyl-1,6-octadién-3-ol						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	(80) mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	(38) mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les algues	NOEC	(25) mg/l	3 d	Desmodesmus subspicatus Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 14 de 20

	Toxicité pour les crustacés	NOEC	(10) mg/l	2 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	27,8	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1991)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	88,3	96 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1988)	other: DIN 38412 L 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	59 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1991)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 100	0,5 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1991)	OECD Guideline 209
115-95-7	l'acétate de linalyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	11 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	62 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	15 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	(9,6)	3 d	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
1205-17-0	alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	14 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 100 mg/l)	>= 100 -	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	ECHA Dossier	OECD Guideline 209
1506-02-1	1- (5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,49	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA Dossier	OECD Guideline 204
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>0,8	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>0,8	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	OECD Guideline 202
107898-54-4	(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
105-87-3	acétate de géranyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	68,12	96 h	Leuciscus idus	ECHA Dossier	DIN 38412, part L15
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	3,72	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	14,1	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	EU Method C.2

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 15 de 20

32388-55-9	[3R- (3a, 3aß, 7ß, 8aa)] - 1- (2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène-5 -yl) éthan-1-one			
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	36%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)			
	OECD Guideline 301 B	2%	28	dossiers L'ECHA
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol			
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	72%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	64,2%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
115-95-7	l'acétate de linalyle			
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	70-80%	28	ECHA Dossier
	Le produit est biodégradable.			
1506-02-1	1- (5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one			
	NEN 6515	21%	21	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
107898-54-4	(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol			
	other guideline: Annex V, C7	0%	28	ECHA Dossier
	Difficilement biodégradable.			
105-87-3	acétate de géranyle			
	EEC Directive 79-831, Annex V, Part C, 5.2	>70%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	5,3
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol	3,25
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	2,9
115-95-7	l'acétate de linalyle	3,9
1205-17-0	alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	2,4
1506-02-1	1- (5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one	5,7
105-87-3	acétate de géranyle	4,48

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 16 de 20

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

200126 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

200126 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one, [3R- (3a, 3aβ, 7β, 8aa)] - 1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène-5-yl) éthan-1-one)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

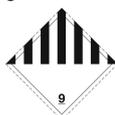
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 17 de 20

Quantité exceptée: E1
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 90
 Code de restriction concernant les tunnels: -

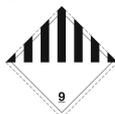
Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one, [3R- (3a, 3aβ, 7β, 8aa)] - 1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène-5-yl) éthan-1-one)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9



Code de classement: M6
 Dispositions spéciales: 274 335 375 601
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1

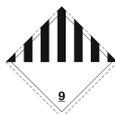
Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone, Acetyl cedrene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9



Marine polluant: YES
 Dispositions spéciales: 274, 335, 969
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone, Acetyl cedrene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

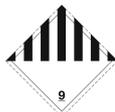
Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 18 de 20

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales: A97 A158 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y964
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one,
[3R- (3a, 3aß, 7ß, 8aa)] - 1-
(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène-5-yl) éthan-1-one

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6 - 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

2,6-diméthyl-7-oxabicyclo[2,2,1]heptane

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 19 de 20

l'acétate de linalyle
 alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde
 1- (5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one
 acétate de géranyle

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Rev. 1.0; Première publication: 09.01.2020
 Rev. 2.0; 01.12.2022, Les changements au chapitre: 2-16

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 CAS: Chemical Abstracts Service
 CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
 DNEL: Derived No Effect Level
 d: day(s)
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 ECHA: European Chemicals Agency
 EWC: European Waste Catalogue
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 h: hour
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect concentration
 NLP: No-Longer Polymers
 N/A: not applicable
 OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 UN/NU : United Nations/Nations Unies
 VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

AROMA OIL BIG BOSS

Date de révision: 01.12.2022

Code du produit:

Page 20 de 20

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:

Dangers pour la santé: Méthode de calcul.

Risques environnementaux: Méthode de calcul.

Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)